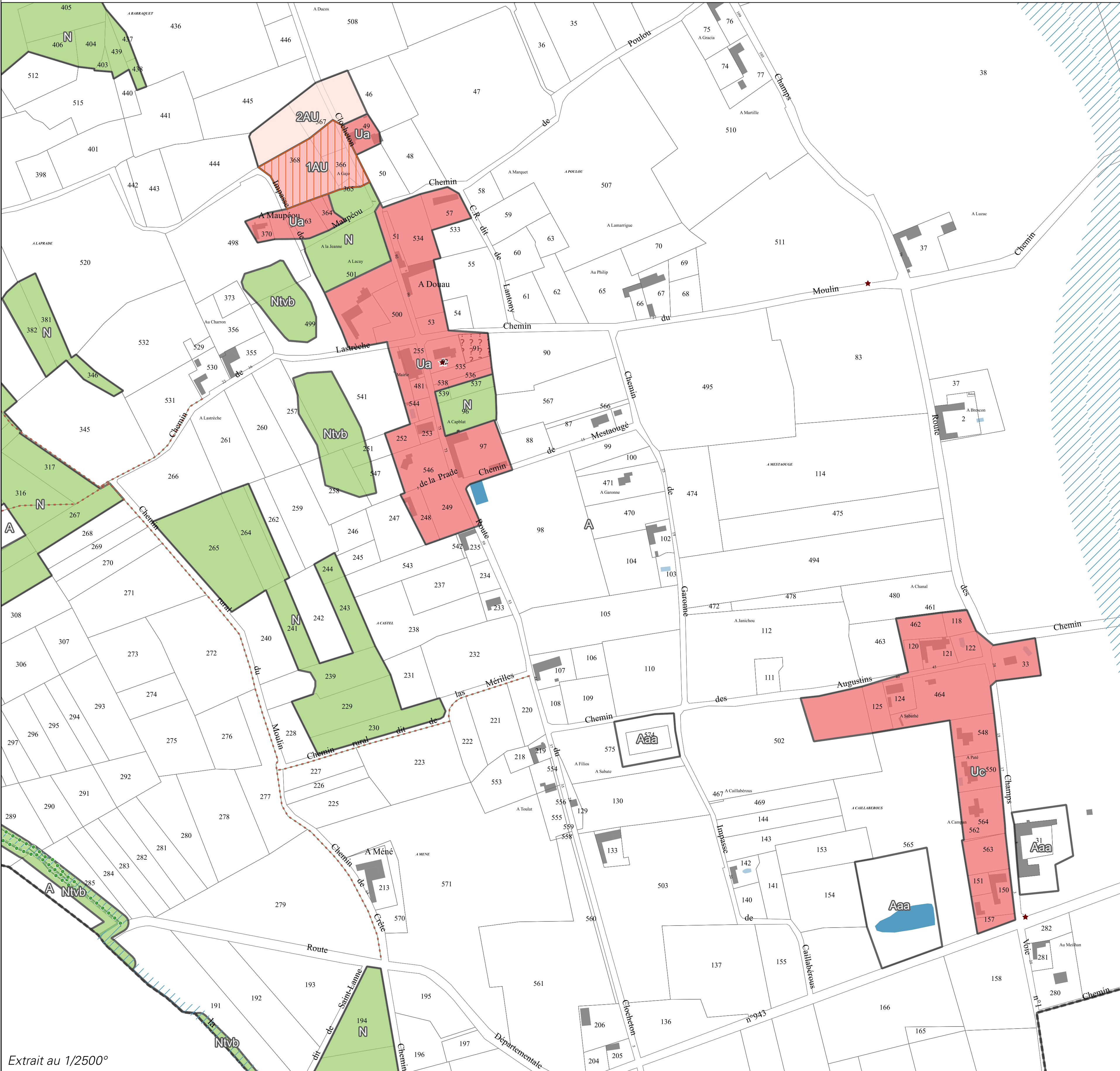
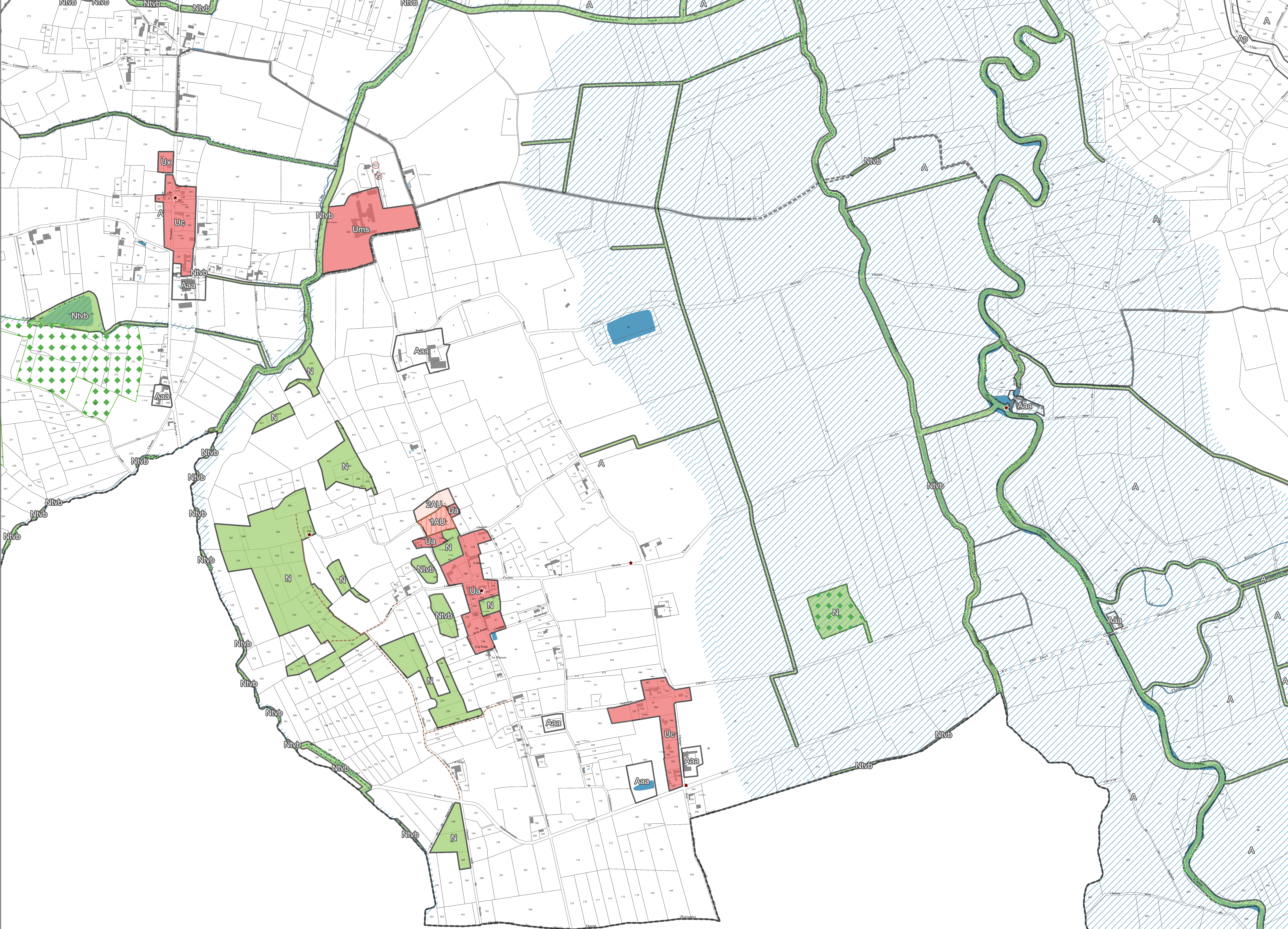
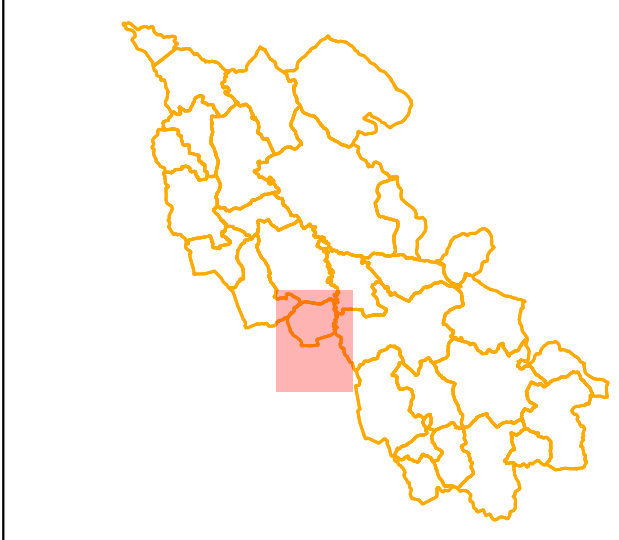




PLU: COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS -32

3.2-Règlement graphique - Commune d'ARMENTIEUX

PROJET DE PLU ARRETE  
par délibération du Conseil Communautaire  
le 26/05/2025



Légende :

ZONES

- Zone urbaine
- Zone à urbaniser ouverte
- Zone à urbaniser fermée
- Zone naturelle
- Zone agricole

PRESRIPTIONS

- ★ Elément patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- ★ Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU) : alignement d'arbres ou de façades
- ★ Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU) : alignements d'arbres et haies
- ... Voies, chemins à conserver et à créer

Emplacement réservé

- Ensemble patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU)
- Ensemble boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Echelle : 1/5000e

0

250

500 m

INFORMATIONS

- Limites communales
- Parcelles
- bâti cadastre
- bâti nouveau
- Cours d'eau
- Zone inondable



Réalisé par : Adeline SERVAT  
Origine DGFIP Cadastre Droits de l'Etat  
révisé 01/2025